

# Mars 2019

# Bulletin municipal



2<sup>nd</sup>e mobilisation de la population ce vendredi 15 mars à Gomené, pour le maintien du 5<sup>e</sup> poste à l'école de notre RPI Laurenan Gomené.

Crédits photos : Sylvain Rocaboy et Mairie Laurenan

## Où trouver le bulletin ?

Le bulletin municipal est à votre disposition au secrétariat de mairie, au dépôt de pains "cœur de bourg", à l'Auberge du Ninian et à la médiathèque.

Désormais, afin de réduire les coûts, les bulletins municipaux ne seront plus distribués par voie postale.

Vous pouvez également le consulter sur le site de la commune ([www.laurenan.fr](http://www.laurenan.fr)) dans la rubrique « les publications ».

Les personnes qui souhaiteraient le recevoir par mail peuvent se faire connaître au secrétariat de la mairie.

## Compte rendu des conseils municipaux des 22 janvier et 18 février 2019

### Point sur les projets « cœur de bourg »

**Logements** : Côtes d'Armor Habitat (CAH) a mandaté Pascal Ruffault, architecte à Loudéac, pour mener une étude de faisabilité sur la **renovation de la poste** en logement. La restitution de cette étude va se faire d'ici quelques semaines et sera la base pour l'engagement de CAH à programmer des travaux qui, nous l'espérons, pourraient débuter dès l'automne 2019.

Par ailleurs, **3 petits logements** seront à l'étude sur le terrain à l'arrière de la mairie. Nous attendons la confirmation de CAH pour mener cette étude puis engager les travaux.

Pour rappel, ces 2 opérations (La Poste et 3 petits logements) font partie de nos engagements à réaliser d'ici 2022 mais ne seront pas portés par la mairie mais par un organisme social, comme CAH.

Concernant le **futur lotissement** du terrain Gueguen, acheté par la mairie, il a été projeté de pré-verdir les limites de chacun des emplacements à l'automne 2019. Cela se passe

ainsi ailleurs et permet de rendre plus attractifs les terrains.

La commune accueille du mardi 19 Mars au dimanche 24 Mars 7 étudiants de 3<sup>ème</sup> année de l'école d'architecture de Paris qui vont travailler sur la question du logement : les 3 petits logements, le lotissement mais aussi le haut du commerce. Ils auront à imaginer ce qui pourrait être fait et donneront le résultat de leurs réflexions en Juin.

**Salle des fêtes** : le permis de construire a été déposé. Nous attendons la fin du délai d'instruction. L'architecte est en train de préparer l'ensemble des documents pour lancer les marchés avant l'été. Nous espérons un début des travaux désormais en Septembre.

**Espaces publics** : Cet automne, il y a eu l'aménagement de la cour extérieure de l'école, notamment des jolies plantations réalisées par les enfants, les parents, des élus et Linda. Il reste à le finaliser notamment par un auvent pour abriter les parents qui attendent leurs enfants

Projet important **ce printemps : l'aménagement d'une ambiance « place »** à l'endroit du rond-point et devant le commerce. Pour cela, un atelier réunissant riverains, habitants et élus a eu lieu le 23 Février dernier. Des goulets d'étranglements végétalisés, permettant le passage mais aussi le ralentissement des véhicules et engins agricoles ont été actés. Des plantations pied de murs vont être réalisées en concertation avec les propriétaires riverains. Beaucoup de communes ont initié ce type de démarche, notamment au sein du réseau Bruded : Avec peu de moyens financiers, et dans un délai très court, le village est plus joli et accueillant. D'autre part, les « artistes locaux » sont associés pour organiser un chantier de marquage au sol qui soit esthétique et qui permet aussi de ralentir. Lors de l'atelier du 23 Février, Sylvain Coquerel, architecte urbaniste nous a présenté des idées de dessins (feuilles d'arbres,

fleurs, arabesques, formes géométriques...) qui donnent vraiment envie. Une réunion pour avancer concrètement sur les peintures au sol et les plantations pied de murs est programmée mardi 19, à 14h, avec les ressources artistiques locales (Sylvain Rocaboy, Nathalie Lulbin, Sonia Rault, David Jouvrot ...etc) et les agents communaux, Linda et Serge. Il est envisagé aussi de mettre en place un auvent à l'arrière de l'Auberge du Ninian afin d'appuyer l'effort de Christophe et Christelle de développer leur activité « vente de repas à emporter » le dimanche. L'ouverture de la partie bar vers la cour arrière (une fenêtre, une porte ?) est aussi envisagée ; Cela permettrait de ne pas avoir un mur aveugle et tout de suite de créer une ambiance plus vivante en orientant vers la place et l'autre commerce.

En ce qui concerne **le Châtre**, différentes réunions avec les habitants ont permis de cerner quels aménagements seraient possibles au niveau de la voirie pour un meilleur aspect visuel, mais aussi sécuritaire (là aussi goulets d'étranglement végétalisés pour réduire la vitesse). L'aménagement de l'ancien calvaire près de l'ancien café Juglet s'avère indispensable : une petite place pourrait être créée afin d'obliger les automobilistes à ralentir. Cet aménagement devra également faciliter la circulation des piétons, tout en permettant celle des gros engins agricoles par exemple. Il a également été convenu de procéder à des plantations (arbustes et arbres) tout au long de la voie : des conseils quant aux essences vont être pris auprès de personnes ressources (Thierry Guéhéneuc de « Terres et bocages »). Ce choix permettra d'affiner au printemps l'enveloppe budgétaire, pour une réalisation à l'automne 2019. Un nouvel atelier avec les habitants du Châtre a lieu mardi 19 Mars, à 19h



**Commerce Cœur de Bourg** : L'assemblée générale constitutive de la nouvelle association, qui gèrera ce commerce, a eu lieu vendredi 1<sup>er</sup>

mars. Près de 70 personnes étaient présentes. Ce fut un moment fort et un acte fondateur pour la commune : la création d'une nouvelle association, dont l'objet est de dynamiser le bourg, par la gestion du lieu « cœur de bourg », lieu de commerce, de services et de rencontres et convivialité, comme il a commencé à l'être. 18 membres se sont portés volontaires pour intégrer le conseil d'administration, ainsi que 2 associations communales « Femmes en Mené » et « Salam France Liban ». La municipalité est membre également du CA de l'association. L'association se nomme « Les Cœurs de Bourg » : les cœurs font référence aux bénévoles, tandis que le lieu est nommé « cœur de Bourg » au singulier.

Un premier conseil d'administration a eu lieu et une répartition en 5 groupes de travail s'est faite (travaux, commerce, finances et administration, gestion des bénévoles et communication, évènementiel). Ces groupes de travail désormais de l'association sont ouverts à tous les habitants dans l'esprit participatif que nous connaissons bien.

A noter que le groupe de travail « évènementiel » travaille avec énergie sur l'organisation de **la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 21 Juin**. Ce fut un succès l'an dernier. Ce sera encore plus étoffé et sympa ! Notez bien cette date incontournable pour tous les habitants !

Le groupe « travaux » s'est également réuni et a défini les travaux à faire d'ici la fête de la musique et notamment sur la partie bar et étayement dans la cave. Un échange entre la municipalité et l'association va s'engager pour organiser les différentes phases à venir : premiers travaux, diagnostic du bâtiment, scénarios d'aménagement de l'ensemble du lieu, programmation des travaux et réalisation. Le principe est là aussi de préserver le plus possible la démarche participative et de faire appel aux compétences et volontés que nous avons localement, avec bien entendu une partie des travaux qui relèveront d'entreprises (couverture, mise aux normes électriques, accessibilité...)

Une liste recense les actions restant à mener, quelques conseillers municipaux se sont positionnés pour travailler sur ces thèmes, aux côtés des habitants qui s'investissent :

- Rencontre des propriétaires de maisons vacantes pour envisager avec eux, les possibilités de vente/location/rénovation ... (Emmanuelle Grégoire)
- Faire appel à un géomètre pour le lotissement (Jean Jacques Poilvert et Yvon Pinard)
- Commerce épicerie : réfléchir sur l'usage de l'étage de la maison, travaux dans la partie bar, diagnostic général du bâtiment, mise aux normes sécurité, incendie, PMR ... (Eric Godin et Valérie Poilâne-Tabart)
- Logements : suivi des projets avec les bailleurs sociaux (Jacqueline Ollivier)
- Espaces publics : implantation d'un auvent dans la cour d'école, et procéder au revêtement de la cour. Suivi du projet de réaménagement du châbre (Eric Lelièvre)
- Salle des fêtes : passer à la phase PRO de la rénovation, recherche de la paille pour l'isolation (Eric Godin et Valérie Poilâne-Tabart)

### **OPERATION « CŒUR DE BOURG »**

**A noter sur vos agendas :**

**Lundi 18 Mars, 20h**, à la médiathèque, groupe de travail de l'association "administration et finances"

**Du mardi 19 Mars fin d'après-midi et jusqu'au samedi 23** : accueil de 7 étudiants de 3ème année de l'école d'architecture de Paris. Si quelques vélos peuvent être mis à disposition, cela faciliterait les déplacements des étudiants...

Des familles vont accueillir 1 ou 2 étudiants pendant 4 nuits (mardi, mercredi, jeudi et vendredi, avec 3 à 4 diners à assurer. Ils vont être basés dans la salle du conseil à la mairie pour travailler mais circuleront beaucoup dans le bourg. N'hésitez pas à aller au-devant d'eux pour échanger !

**Mardi 19 Mars, 16h00**: accueil des étudiants à la gare de Saint Brieuç.

**Mardi 19 Mars, 18h00** : apéro- accueil des étudiants à la médiathèque. Vous êtes les bienvenus

**Mardi 19 Mars, 19h00**, à la médiathèque, atelier "aménagement du Châbre"

**Jeudi 21 mars, 20h30**, soirée discussion de Laur'art, autour de l'Économie Sociale et Solidaire avec Patrice Hénaff

**Vendredi 22 mars, 20h**, « cœur de bourg » : groupe de travail de l'association « évènementiel » : continuer à préparer la fête de la musique

**Samedi 23 Mars, COPIL à 9h30** : point sur l'ensemble de la démarche revitalisation: avancées et réajustements sur le logement, le commerce, l'aménagement de la place et du Châbre, la fête de la musique, la SDF.... Venez vraiment nombreux !

**Lundi 25 Mars, 20h**, groupe de travail de l'association "gestion du bénévolat et communication"

**Par ailleurs, le conseil d'administration de l'association "les cœurs de bourg" se réunira le lundi 01 Avril (et ce n'est pas un poisson!), à 20h, à la médiathèque**

**Vous n'êtes pas encore venus participer à ces groupes de réflexions ? Vous êtes les bienvenus ! Venez échanger sur ces projets collaboratifs du cœur de bourg !**

**Et allez visiter le site internet de la commune, rubrique « revitalisation » : vous aurez toutes les informations sur les dates, les étapes à venir, les choses déjà faites...**

### **Budget : vote du compte administratif**

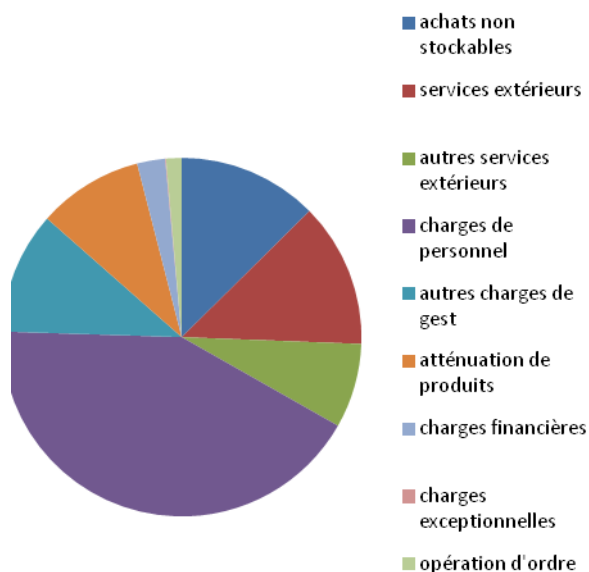
Le conseil municipal a voté le compte administratif pour l'exercice 2018. Il s'établit comme suit :

#### **DEPENSES FONCTIONNEMENT**

achats non stockables	68 390,79€
services extérieurs	70 797,26€
autres services extérieurs	41 427,08€
charges de personnel	229 861,34€
autres charges de gest	59 809,91€
atténuation de produits	51 588,00€



charges financières	13 730,09€
charges exceptionnelles	390,00€
opération d'ordre	7 654,40€
<b>TOTAL</b>	<b>543 648,87€</b>



**INVESTISSEMENTS DEPENSES :**

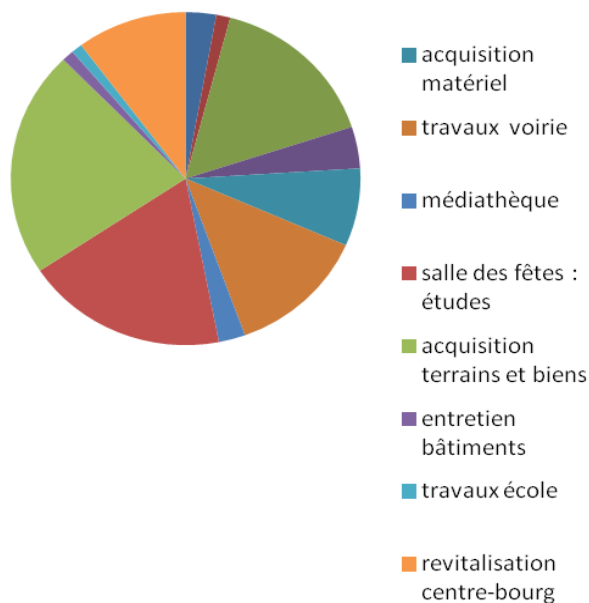
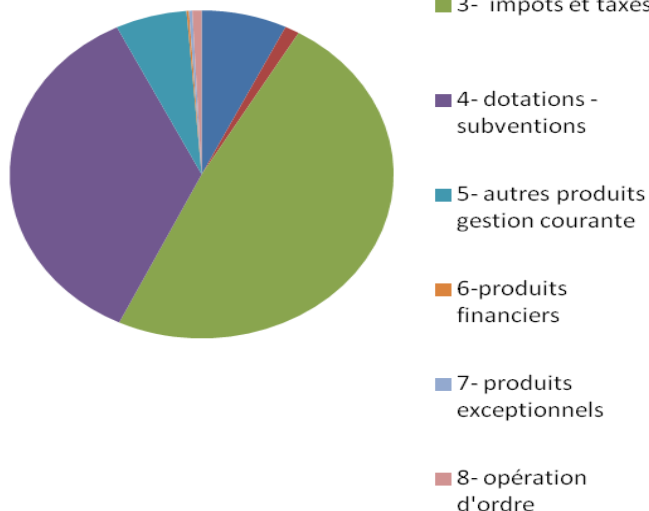
- Opération d'ordre : 5 654€
- Subvention : 2 620.53€
- Capita emprunts : 31 924.35€
- Travaux église : 8 164.30€
- Acquisition matériel : 15 225.63€
- Travaux voirie : 26 050.80€
- Médiathèque : 4 926.45€
- Salle des fêtes, études : 37 671.40€
- Acquisition terrain et biens : 44 389,59€
- Entretien bâtiments : 2 246.20€
- Travaux école : 2 071.20€
- Revitalisation centre bourg : 20 465.44€

- opération d'ordre
- subvention investissement
- emprunts : capital
- travaux église

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

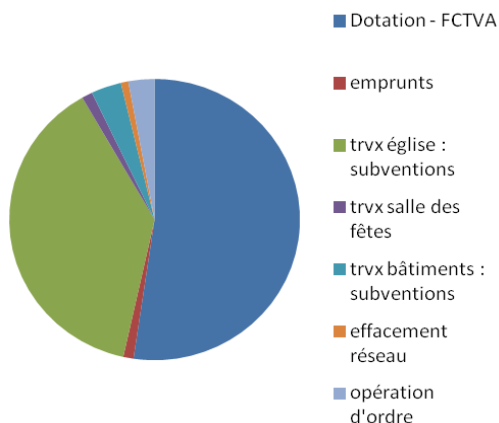
	Montant
1- produits gestion courante	52 448,86
2- produits en atténuation de charges	8 951,83
3- impôts et taxes	354 237,08
4- dotations - subventions	259 657
5- autres produits gestion courante	43 842,35
6- produits financiers	1 424,40
7- produits exceptionnels	2 108,08
8- opération d'ordre	5 654,40
<b>total</b>	<b>728 323,76</b>

- 1- produits gestion courante
- 2- produits en atténuation de charges
- 3- impôts et taxes



**Investissement : recettes**

Dotation - FCTVA	137 737,63
emprunts	2 993,90
trvx église : subventions	100 652,04
trvx salle des fêtes	3 150
trvx bâtiments : subventions	8 850
effacement réseau	2 192
opération d'ordre	7 654
<b>total</b>	<b>263 229,57</b>



### Menace de fermeture d'une classe à l'école



© PHOTO : Sylvain Rocaboy

L'académie a annoncé la fermeture de classes sur le département. Le RPI du Ninian est concerné puisque seuls 87 élèves sont pour le moment comptabilisés à la rentrée 2019. Cette baisse des effectifs est notamment due à quelques séparations de couples, et au départ de leurs enfants vers d'autres communes. L'association des parents d'élèves, les élus des 2 communes se sont fortement mobilisés : une photo a été réalisée par Sylvain Rocaboy (cf ci-dessus et ci-dessous) devant la médiathèque samedi 9 février mobilisant parents, élèves, habitants, élus. De plus, la municipalité a contacté de nombreux acteurs politiques comme Marc Le Fur, député, la sénatrice Christine Prunaud, le préfet Yves Le Breton, mais aussi bien sûr l'inspection académique.



© PHOTO : Sylvain Rocaboy

La porte n'est pas totalement fermée : le RPI fait partie des 3 communes où la discussion reste ouverte jusqu'en juin. D'ici là, les parents d'élèves et les élus travaillent à la possibilité de remonter les effectifs, en allant voir les familles dont les enfants sont scolarisés à l'extérieur.

De plus, l'Etat s'est engagé aux côtés de la commune à revitaliser le cœur de bourg de Laurenan : la décision de fermeture d'une classe par l'académie serait un non-sens !

Contrairement à nos voisins du Mené, et Plémet, nous ne sommes plus en zone d'éducation prioritaire, qui permet un allègement du nombre d'élèves par classe, puisque les résultats scolaires étaient à la hausse ces dernières années.

Nous allons donc envisager diverses actions pour argumenter en faveur du maintien de ce 5<sup>e</sup> poste ! Ce vendredi 15 mars, au soir, RDV était pris près du grand chêne, à côté de la salle de l'ancien presbytère à Gomené : Une fois encore, parents d'élèves, enfants, habitants étaient nombreux pour faire le point sur l'avancée des négociations. Une très belle photo de l'évènement a été prise par Sylvain, que vous pouvez découvrir à l'entête de ce bulletin. Nous espérons à nouveau nous réunir de cette façon à 2 reprises d'ici la fin de l'année scolaire.

### Acquisition de matériel

Achat d'un PC portable à la Puce informatique pour 827.60€ TTC

Achat de 20 plaques pour le columbarium avec Granimond au prix de 36€ l'unité : les familles pourront les acheter en mairie, et les graver et poser par l'entreprise de pompes funèbres.

### Mise à disposition de la salle de la médiathèque

Dorothee Macé a fait la demande de louer la salle de réunion de la médiathèque, dans le cadre de son activité commerciale (vente de vêtements) : accord du conseil, au prix de 20€ la demi-journée. Demande de l'association « conte et méditation » pour disposer de la salle de la médiathèque chaque semaine : intervention bénévole. Accord du conseil à condition de réserver au préalable la salle auprès de la mairie.

### Travaux voirie

Chemin de Quinhaie à Guinot : en raison de la détérioration par certains camions du chemin

nouvellement restauré, il est décidé de prendre un arrêté et de poser un panneau « sens interdit – sauf riverains ».

Il est acté de réaliser en 2019 les travaux sur les chemins / routes suivant(e)s :

- Route de La ville Guyomard vers le carrefour des Courses (estimation 13846€)
- Route du bois Cochet vers la rivière (9906€)
- Route de La Hersonnière (9403€)
- Chemin sur La Folie (22 000€)

Ces estimations tarifaires sont indicatives : ces travaux seront intégrés à un groupement de commande avec Loudéac Communauté pour optimiser au maximum les coûts.

### Commission fleurissement

Fin mars, le lycée du Mené interviendra à nouveau sur la commune pour la création de parterres.

Il est envisagé de déplacer la cabine téléphonique vers la médiathèque, et le jardin pédagogique : cette cabine sera repeinte et abritera une boîte à livres.

Egalement, un dossier sera déposé pour demander une 2<sup>e</sup> fleur, dans le cadre des villes et villages fleuris : la mise en place d'un verger près du lotissement Prim'terre, les oies entretenant le terrain de la station, les ruches près du lotissement de la ligne, les plantations de la cour de l'école et bientôt sur la place et au Châbre sont autant d'éléments qui devraient porter en faveur de la commune.

Egalement, une douzaine de nichoirs vont être installés en centre bourg : il est proposé de demander à l'association « l'outil en main » la réalisation des toitures de ces nichoirs.

### Loudéac Communauté Bretagne Centre : Gestion des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères posent de nombreuses difficultés à la collectivité. Difficultés liées à la collecte en grands containers collectifs, aux opérations de tri mal réalisées, au déficit du service ...

Face à cette situation, Loudéac Communauté Bretagne Centre étudie de nouvelles modalités pour remédier aux problèmes constatés. L'idée d'adopter le container individuel est souvent

avancée. Décision dans quelques semaines par le Conseil Communautaire. Le bulletin municipal vous transmettra les infos en temps opportun.

### Propreté du bourg

Il est demandé aux habitants de Laurenan d'être vigilants quant à leurs containers à ordures : certaines poubelles restent sur les trottoirs, et ne sont pas rangées après le passage de la collecte. Egalement, certains sacs sont déposés à même le sol, et sont parfois éventrés par les chiens errants. Veuillez si possible à déposer vos sacs la veille uniquement du jour de passage. Ces petits gestes simples donneront une meilleure image de notre commune à nos visiteurs !



### Loudéac Communauté Bretagne Centre : Assainissement

Loudéac Communauté a lancé une étude pour l'uniformisation de la gestion de l'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son territoire, récemment agrandi par la fusion avec d'anciennes communautés de communes. L'étude devrait être rendue courant mars. La compétence sera transférée à Loudéac Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Actuellement, la commune gère l'assainissement en régie.

Se pose pour Laurenan la question de la construction d'une nouvelle station d'épuration, puisque l'actuelle ne peut plus desservir de nouveaux habitants. Les élus actent pour engager sa construction avant le passage de la compétence des communes à Loudéac Communauté : cette station est indispensable pour la construction de notre nouveau lotissement. Le dossier réglementaire va être déposé dans les prochains jours auprès de la préfecture.

Concernant l'eau potable, cette compétence sera obligatoirement prise par Loudéac Communauté d'ici 2026. La compétence « eaux pluviales » sera par contre facultative, mais lourde de conséquence pour la commune qui souhaite la garder (responsabilité du Maire en cas d'inondation chez un riverain).

## Animations gallo avec le CAC Sud 22

Le CAC SUD 22 prépare son « mois du gallo » : différentes animations seront proposées sur le Pays de Loudéac pour valoriser la langue gallo, tout au long du mois de mars.

2 dates à Laurenan !

Mercredi 13 mars 2019, à 14h30, à la médiathèque a eu lieu une lecture kamishibai/liries : Armelle Collet, conteuse, a su enchanter son public.

**Dimanche 31 mars 2019, live de 10h à 12h**, à la médiathèque, « 24 oures du galo » en radio. Billigradio présentera pendant 24 heures des interviews, découvertes, conteurs, associations, entreprises. Le tout sera inclus dans le programme musical habituel teinté de musique Breiz moderne et de sons Pop/Rock du monde. L'équipe sera en direct de la médiathèque de Laurenan. Si vous parlez gallo, vous êtes nos invités !

*Billigradio va enqhuzer les "24 oures du Galo" N-i-ara des entrcaozeries, des contouz, des souètes é des enterprinzes. N-i ara ben su de la musique o des chantous Bertons de nos jous é des chantous du monde d'aillous*

*Le Galo s'erchôme !*

Gratuit - <https://www.billigradio.com>



## Animation Bébés lecteurs

L'animation aura lieu à la médiathèque de Laurenan de 10h à 11h, le lundi 1 avril 2019.

## Animation Vis l'âge avec l'ODCM

Mardi 9 avril 2019 à la médiathèque, « La vie d'autrefois » : 2<sup>e</sup> collectage de souvenirs du patrimoine, en partenariat avec Cécile GONTIER de l'ODCM. Un goûter sera offert par la Commune aux participants.



**MARDI 9 AVRIL**

**« LA VIE D'AUTREFOIS »**

**COLLECTAGE**

**Échanges**

**autour de souvenirs**

**RECONNAISSANCE**

**DE PHOTOS**

**RDV à 15h à la Salle de**

**réunion de la médiathèque**

**de Laurenan**

Vous souhaitez participer à cette rencontre, vous avez besoin d'être accompagné : inscrivez-vous au 06 42 32 82 22



## Etat civil

**Décès** : Jean ROUILLE le 09 janvier à Derrien et Michel HAVY le 23 février, rue du Châtre  
Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

## Commémoration du 19 mars à Laurenan

La commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (le 19 mars) aura lieu à Laurenan le samedi 23 mars selon le programme suivant :

18h00 : rassemblement à la mairie avec les drapeaux, puis cortège jusqu'au Monument aux morts pour les discours et remise de gerbes. La cérémonie s'achèvera par un verre de l'amitié à la médiathèque.

## Rappel : Arrêté d'interdiction de débardage d'octobre à avril

Plusieurs chemins ont été fortement détériorés cet hiver, ce qui engendre des coûts de réfection pour la commune. Il est donc rappelé que la commune a pris un arrêté en ce sens, interdisant tout débardage d'octobre à avril. En outre tout chantier de débardage doit faire l'objet d'une déclaration de travaux en mairie.



## **Cimetière : Avis pour le renouvellement des concessions**

Les personnes susceptibles d'apporter des renseignements concernant les concessions énumérées ci-dessous, sont vivement invitées à passer au secrétariat de mairie, pour donner les éléments en leur possession.

- N° 287 du 25/09/1961, 4 m<sup>2</sup>  
Emplacement inconnu
- DUVERGER Joseph Tertignon  
Echéance du 24/09/2011
- N° 289 du 23/10/1963 2 m<sup>2</sup> Emplacement inconnu
- CHAPRON Liliane PARIS, échéance du 22/10/2013
- N° 292 du 16/01/1963 2 m<sup>2</sup> Carré C n° 21  
GAUDAIRE Jean Le Val, échéance du 15/01/2013
- N° 296 du 23/09/1963 2 m<sup>2</sup> Emplacement inconnu
- Veuve PRESSE Léontine Gologoët  
Echéance du 22/09/2013
- N° 297 du 02/10/1964 2 m<sup>2</sup> Emplacement inconnu
- PACHEU Robert LANCON, Echéance du 01/10/2014
- N° 299 du 28/10/1964 2 m<sup>2</sup> Emplacement inconnu
- TANGUY André CRETEIL, Echéance du 27/10/2014
- N° 307 du 14/12/1965 4 m<sup>2</sup> Emplacement inconnu

## **Révision des listes électorales**

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) va être institué en 2019. Il sera géré par l'INSEE.

A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois, précédant un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen (le 26 mai 2019), ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

A compter de 2019, les Français, résidant à l'étranger, ne pourront plus être inscrits sur une liste électorale consulaire pour les scrutins

nationaux et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Les électeurs actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins, qu'ils soient nationaux ou locaux. Par défaut, les Français résidant à l'étranger, inscrits à la fois sur une liste en France et sur une liste électorale consulaire, seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France. Ils voteront donc à l'étranger pour l'élection présidentielle, les élections législatives, les référendums, les élections européennes et les élections des conseillers consulaires.

## **Opération mission argent de poche congés avril 2019 et été 2019**

De nouveau cette année, la commune de Laurenan a décidé de proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la mission « argent de poche ». Ce dispositif va permettre à ces jeunes d'effectuer des petits chantiers / missions et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 euros par ½ journée (3h30).

Les activités proposées pour les congés d'avril 2019 (du 08 au 19) portent sur des travaux aux espaces verts avec Serge et/ou Linda pour le nettoyage et l'entretien des massifs

Les activités proposées pour cet été sont semblables à celles de l'été 2018 à savoir : aux espaces verts en juillet et août avec Serge et/ou Linda pour des travaux de débroussaillage, d'entretien de massifs, de nettoyage du mobilier extérieur, à la médiathèque avec Valérie pour le rangement et le classement des livres et le nettoyage de l'école avec Myriam.

Chaque jeune peut s'inscrire à 1 mission ou 5 missions maximum. Les activités auront lieu le matin de 9h00 à 12h30. Les jeunes seront encadrés par un agent municipal.

Un planning sera établi selon les besoins et les disponibilités de chacun.

Merci aux jeunes intéressés de s'inscrire au plus vite, soit en passant à la mairie, soit en envoyant un mail à [mairie.laurenan@wanadoo.fr](mailto:mairie.laurenan@wanadoo.fr).



## Coupure d'électricité pour travaux Entretien du réseau électrique

Enedis vous informe qu'afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de sa clientèle, des travaux sont programmés sur Laurenan lesquels entraineront une coupure d'électricité le vendredi 29 mars 2019, entre 9h00 et 13h00, à "La Berthière".

## A noter sur vos agendas !

... sans oublier aussi toutes les dates de la  
revitalisation « cœur de bourg », citées plus  
haut dans ces colonnes

**Judi 21 mars :** conférence Laur'art sur l'économie sociale et solidaire avec Patrice Hénaff.

**Vendredi 22 mars :** Assemblée générale de l'association Etincelles

**Samedi 23 mars :** Commémoration du 19 mars 1962

**Samedi 30 mars :** Repas à emporter de l'association des parents d'élèves du RPI (à Gomené salle des fêtes)

**Dimanche 31 mars :** Emission radio en gallo à la médiathèque

**Lundi 1<sup>er</sup> avril :** Bébé lecteur à la médiathèque

**Mardi 9 avril :** Animation « Vis l'âge » avec l'ODCM

**Dimanche 14 avril :** Repas du club de l'amitié à l'auberge

**Judi 9 mai :** Conférence Laur'art sur l'Europe, les questions migratoires et l'aide au développement avec Charles Josselin.

**Samedi 18 mai 2019 :** Repas à emporter de l'association Salam

**Dimanche 26 mai :** Elections européennes

**Mardi 18 juin :** Conférence Laur'art « L'avenir de l'agriculture en Bretagne et en France » avec Jean Glavy.

**Vendredi 21 juin :** Fête de la musique au Cœur de bourg

**Dimanche 23 juin :** Kermesse de l'école

**Dimanche 30 juin :** Sortie Laur'art à Îlle de Batz

## Elaguer aux abords des lignes électriques

# Elaguer

Aux abords des lignes électriques

ENEDIS  
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

### UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

### LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes.

Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.

Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

### VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.

Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir réalisé une DT-DICT\*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

\*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>



Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79

## Message de la gendarmerie contre les violences sexuelles et sexistes



Comment signaler ces violences ? En appelant le 17 ou le 112 en cas d'urgence

Un portail en ligne pour agir, protéger, entourer :

[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)

Discussion instantanée (tchat) avec un policier tout en pouvant rester anonyme.

Un numéro d'écoute : 3919 ou bien le 01 41 83 42 08